

LE BULLETIN

DES

RECHERCHES HISTORIQUES

VOL. XLVIII

LÉVIS, DÉCEMBRE 1942

No 12

LES HORSE-BOATS ENTRE QUÉBEC ET LÉVIS

Les horse-boats

Ceux que le progrès menace de tuer s'efforcent, on le comprend, de mettre des entraves à sa marche. La plupart des canotiers de Lévis vivotaient, mais quelques-uns, plus habiles, plus clairvoyants, plus économes, mettaient de l'argent de côté pour leurs vieux jours. Ce sont ceux-là qui inaugurèrent l'ère des bateaux à manège ou *horse-boats* pour essayer de garder la clientèle que le *Lauzon* leur enlevait. La tradition veut, rapporte J.-Edmond Roy, que Charles Poiré, cultivateur et canotier, de Lévis, visitant le moulin seigneurial de Beauport, imagina d'adopter à un bateau ou à une barge le mécanisme qu'il avait admiré au moulin du seigneur Duchesnay. Et, dans l'été de 1828, Poiré commença à faire la traversée du fleuve avec un bateau à manège ou *horse-boat*. La tradition ne fait-elle pas fausse route ici? Les *horse-boats*, plutôt connus là-bas sous le nom de *team-boats*, existaient dans la Nouvelle-Ecosse dès avant 1816. En effet, nous savons que le 30 septembre 1816 un *team-boat* ou *horse-boat* commençait à faire la traversée entre Halifax et Dartmouth. Les relations entre Halifax et Lévis étaient alors assez fréquentes. Poiré n'aurait-il pas pris le bateau traversier d'Halifax à Dartmouth comme modèle plutôt que le mécanisme du moulin de Beauport? D'autre part, des bateaux à manège existaient en France et aux Etats-Unis dès les premières années du dix-neuvième siècle.

Qu'était le horse-boat?

Le *horse-boat* émerveilla nos ancêtres comme la lampe à l'huile les avait enthousiasmés quand elle avait remplacé la chandelle de suif. C'était, pourtant, un bateau bien primitif. Le *horse-boat* était une barge ordinaire avec une roue à aube de chaque côté. Ces deux roues étaient mises en marche par une espèce d'arbre de couche qui, lui-même, tournait par le moyen d'une autre roue d'engrenage placée dans les flancs de la barge et qui était mue par deux, trois et même quatre chevaux. Les pauvres bêtes fournissaient tout l'effort qu'elles pouvaient donner, mais dans les mauvais temps et les forts courants, le bateau n'avancait guère. Les passagers, impatientes d'arriver à leur destination, aidaient alors aux chevaux. Les *horse-boats* n'avaient pas l'avantage comme les bateaux à vapeur de traverser le fleuve en ligne directe. Ils devaient suivre le courant, et la traversée durait parfois une heure, deux heures, et même plus. Que de fois aussi le *horse-boat*, entraîné par le vent d'ouest, dérivait jusqu'à l'île d'Orléans au lieu de se rendre à Québec. Le *horse-boat* devait alors attendre la marée suivante pour revenir à Québec ou à Lévis, ce qui signifiait une perte de temps considérable pour les malheureux passagers.

Quand disparurent les horse-boats?

Il est certain que les générations actuelles n'ont pas vu le *horse-boat*. Les bateaux à vapeur les remplacèrent si vite dans le port de Québec qu'on ne peut même dire en quelle année le *horse-boat* fit ses dernières traversées entre la capitale et l'autre rive du Saint-Laurent. En 1837, les *horse-boats* étaient encore employés dans le port de Québec. Les journaux du temps nous apprennent que le 27 mai 1837 un *horse-boat* conduisit au brick Cerès le fameux bandit Charles Chambers et ses trente-sept compagnons condamnés à la déportation à la Nouvelle Galles du Sud. C'est peu après, peut-être en 1841 ou 1842, que les *horse-boats* disparurent du port de Québec. Il ne faudrait pas croire toutefois que les *horse-boats* cessèrent d'exister dans tout le pays. A Laprai-

rie, par exemple, le *horse-boat* qui tenait une ligne régulière entre cette paroisse et Montréal ne cessa pas ses voyages avant 1890 ou 1895. Le *horse-boat* qui voyageait entre la Pointe-Gatineau et Ottawa n'eut peut-être pas une existence aussi longue mais il existait encore en 1872 ou 1875.

L'aménagement des horse-boats?

Les bateaux traversiers d'aujourd'hui peuvent être considérés comme des palais si on les compare aux *horse-boats* de nos pères. Peut-on parler de l'aménagement des *horse-boats*? Il n'est pas facile de décrire ce qui n'existe pas. En fait d'aménagement, le *horse-boat* possédait une petite salle qui pouvait contenir tout au plus quinze ou vingt passagers. C'est ce qu'on appelait dans le langage du temps le *salon des dames*. Aucune autre pièce n'était aménagée sur le vaisseau. Le capitaine lui-même conduisait son navire du pont ordinaire, au milieu des passagers et des animaux, car les *horse-boats*, surtout dans les derniers jours de la semaine, transportaient des boeufs, des vaches, des moutons et même des cochons aux marchés de Québec. Les quelques matelots essaient bien de garder les animaux sur le devant du navire mais comme les passagers étaient admis dans toutes les parties du pont, ils se trouvaient le plus souvent mêlés à ces intéressants mais peu propres hôtes. Si le trajet n'avait duré que six ou sept minutes comme aujourd'hui, la traversée aurait été jusqu'à un certain point supportable. Mais quand elle durait deux ou trois heures, on peut se figurer que les voyageurs qui s'étaient tenus debout tout le temps du voyage débarquaient du *horse-boat* harassés et, très souvent, les vêtements plus ou moins propres.

Une traversée en horse-boat

J.-Norbert Duquet a publié quelque part le récit de sa première traversée en *horse-boat*. C'était en 1835. Duquet, encore enfant, venait pour la première fois à Québec. Il n'avait jamais vu d'autres cours d'eau que les ruisseaux de sa paroisse natale, Saint-Charles de Bellechasse. Il se peut donc qu'il exagère quelque peu les dangers qu'il courut dans sa

traversée à bord du *horse-boat*. En tout cas, d'après son récit, la mer était tellement grosse que les chevaux refusaient tout service. Le *horse-boat*, entraîné par le courant, se rendit jusqu'aux grèves de Beauport. Les passagers, assez nombreux, étaient tous à genoux, implorant la Providence de les sauver. Enfin, la tempête se calma, et le *horse-boat* put enfin débarquer ses passagers à Québec. Ceux-ci se rendirent alors à l'église Notre-Dame-des-Victoires, qui était assez rapprochée de l'endroit de débarquement, pour remercier la Vierge de les avoir protégés.

Une remarque de M. Duquet

M. J.-N. Duquet terminait le récit de sa traversée en *horse-boat* de Lévis à Québec par les lignes suivantes: "Pour mieux faire comprendre à la génération qui n'a pas connu les *horse-boats*, il est bon de dire ici que de pareilles traversées étaient assez fréquentes, et qu'il en coûtait alors beaucoup plus pour un grand nombre de gens de traverser d'une rive à l'autre en *horse-boat* qu'il en coûte aujourd'hui aux voyageurs de traverser l'Atlantique à bord de nos somptueux steamers. Malgré l'immense développement qui s'est opéré dans la navigation, par le monde entier, depuis environ un demi-siècle, la science, l'électricité, est loin d'avoir dit son dernier mot. Que de choses merveilleuses s'accompliront encore!" M. Duquet avait accompli son voyage en *horse-boat* et il écrivait ces lignes cinquante ans plus tard. Beaucoup d'améliorations merveilleuses avaient été réalisées pendant ce demi-siècle et M. Duquet avait raison de s'extasier devant les progrès accomplis. S'il avait vécu jusqu'à nos jours il aurait été vraiment ébahi par tout ce qui a été inventé depuis. La traverse entre Québec et Lévis, a, elle aussi, progressé. Les bateaux d'aujourd'hui sont dix fois supérieurs à ceux qui faisaient la traversée entre les deux rives il y a un siècle.

Le horse-boat Britannia

James McKenzie, propriétaire de l'hôtel Lauzon, à Lévis, avait déjà un bateau à vapeur, le *New-Lauzon*, qui fai-

sait la traversée entre Québec et Lévis. Mais les *horse-boats* faisaient une grosse concurrence au *New-Lauzon*. Leurs prix étaient beaucoup moins élevés et les habitants de la campagne, pour sauver quelques sous traversaient plutôt par les *horse-boats* que par le *New-Lauzon*. McKenzie n'était pas homme à négliger les petits profits. Comme il ne voulait pas baisser les prix du passage du *New-Lauzon*, il se décida à bâtir un *horse-boat*. Il était assuré de cette façon de garder sa clientèle riche pour son bateau à vapeur et de prendre une partie de la clientèle qui voulait traverser à bon marché. Le *horse-boat Britannia* construit par M. McKenzie fut mis sur la ligne Québec-Lévis en septembre 1830. Dans son annonce publiée dans le *Quebec Mercury* du 10 septembre 1830, McKenzie affirme que le *Britannia* faisait la traversée entre les deux rives en neuf minutes. Le *Britanna* fut en service une dizaine d'années. L

Le horse-boat Elzéar

Dans le *Qusbec Mercury* du 13 juin 1837, nous trouvons l'avis ou l'annonce suivante, sous le titre *Horse-Boat Elzéar, of a bright red color*: The subscriber informs the public that he has lately launched a horse-boat, with which he will daily, from Mr McKenzie Wharf, from sunrise until sun-down, on moderate terms. The Boat will cross on sundays between the hours of Divine Service. Cette annonce était signée Jean Moreau. Il faut croire que M. McKenzie qui, lui-même, faisait voyager un *horse-boat* de Québec à Lévis, n'avait pas peur de la concurrence puisqu'il permettait à M. Moreau de se servir de son propre quai pour embarquer et débarquer ses passagers. Le *horse-boat Elzéar* n'eut pas une longue vie. Quelques années à peine. M. Moreau qui tenait une auberge reprit son ancien métier après la disparition de son *horse-boat*.

P.-G. R.

QUELQUES MONTRÉALAIS AU XVII^e SIÈCLE

Entre les filles du Roi venues en la Nouvelle-France au XVII^e siècle afin de trouver mari et foyer, il n'en est guère dont la vie soit plus accidentée que celle de Judith Rigaud, originaire de Saint-Jean d'Angely.

Mariée, le 6 mai 1654, aux Trois-Rivières à François Le Maistre dit le Picard, elle lui donne huit enfants. Sept sont nés et baptisés aux Trois-Rivières, mais le huitième, Charles, vit le jour outre-mer, voici pourquoi.

Vers le mois de juin 1665, madame Le Maistre partit pour France. Hantée du rêve de faire commerce, elle voulait établir des relations d'affaires avec des financiers et des négociants de La Rochelle. Et ce fut pendant son séjour en cette ville que naquit l'enfant Charles, porté au baptême "le 15 avril 1666" (1). Ce rejeton venait au monde trois mois après la mort du père resté au Canada et qui, ayant été trouvé blessé et inconscient, avait trépassé sans avoir recouvré la parole. L'acte de sépulture aux Trois-Rivières, en date du 14 janvier 1666, dit que le défunt était âgé de 35 ans, et que "miserabiliter trucidatus est; sine ulla voce interiit" (2).

Judith Rigaud était donc sans mari lorsqu'elle revint au pays. La nécessité l'obligea à ne pas faire durer la viduité plus qu'un an et, le 26 janvier 1667, elle convolait avec Jean Terrien dit Duhemme à qui elle donna trois fils.

Ainsi que nous l'avons dit, le voyage de la femme Le Maistre en France avait pour but d'obtenir des marchandises sans doute pour faire la traite, au nom de son mari, car

(1) Note du P. Archange.

(2) M^{sr} Tanguay, dans *A travers les registres*, p. 52, parle de cet acte de sépulture, mais en rapportant les mots latins ci-dessus, il fait erreur. D'après un abbé latiniste et le protonotaire Provencher des T. R. il faut lire "Sine ulla voce", non pas "sine vela voce".

c'est elle qui paraît être la plus intéressée au négoce. Malheureusement, à son retour, elle aperçut que, par suite de son absence et de la mort de son époux, le passif dépassait l'actif.

Il lui fallut vendre à perte pour payer partie des dettes, puis demander un délai de six ans pour s'acquitter. A cela, les créanciers répondirent qu'elle avait un mobilier et une garde-robe de prix; en plus, qu'elle devait cacher des pelleteries.

Finalement, elle obtint un délai de trois ans au cours desquels, elle ne pouvait aliéner les biens immeubles de la première communauté.

Après son mariage avec Therrien, elle alla s'établir à la rivière Manereuille (Rivière-du-Loup), probablement, pour l'utilité de son commerce. Elle acquit là deux habitations et en retira les revenus.

Mais son deuxième mari étant décédé, la veuve reconvole aux Trois-Rivières, le 6 octobre 1675, avec Jean de la Planche, chirurgien.

Ici, se présente un nouveau personnage, Jacques Passard de la Bretonnière, trafiqueur agissant, qui épousa, vers le 22 janvier 1676 (date du contrat de mariage), Marie Le Maistre, âgée de 19 ans, issue du premier mariage de sa mère Judith.

Encore une fois, les affaires ne donnant pas le résultat espéré, le gendre se lasse d'attendre et Jacques Passard, commandant à la rivière Manereuille, exige, le 21 janvier 1676, de sa belle-mère qu'elle lui paie 255 livres pour deux habitations, chacune de deux arpents de front, aussi, de lui rendre compte des revenus qu'elle en a obtenus depuis quatre ans. Pour éviter un procès et "obvier aux frais", Judith abandonne les deux immeubles et le sieur de la Bretonnière la tient quitte.

M. et Mme de la Planche vont ensuite tenter fortune sur l'île de Montréal. Bientôt le mari ne semble pas s'accorder avec son épouse qui s'empêtre en de nouvelles aventures immobilières et il retourne en France au mois de juin 1678. Pour le remplacer, la fière Judith fait choix de Pierre Cavelier, comme intendant.

Au XVII^e siècle, vivait à Montréal, l'abbé Jean Cavelier, frère du célèbre Robert Cavelier de la Salle. La carrière de cet ecclésiastique est assez connue et Mgr Olivier Maurault a indiqué le rang qui lui convient dans l'histoire, à côté de son frère puîné, en sorte que nous n'avons à parler ici que des ennuis qu'il éprouva lorsqu'il s'attaqua à un colon de même patronyme que le sien, mais qui n'était probablement pas son parent.

Le sieur abbé n'avait pas à lutter contre un seul adversaire. A côté de celui dont il voulait changer l'orientation de vie, il y avait une femme et quelle femme? Il n'en est peut-être pas qui ont montré plus de masculisme que Judith Rigaud. Et ce fut surtout envers l'abbé Jean Cavelier ou ses représentants qu'elle étala la plénitude de son aplomb.

Lorsqu'on voulut la déloger de sa ferme, elle reçut l'huissier et ses aides à la pointe d'une fourche et ils durent rebrousser chemin.

Pierre Cavelier ayant été emprisonné, il fallut céder. Constatant la partie perdue, la pauvre Judith disparut.

Néanmoins, le 14 avril 1679, le juge Migeon de Branssat la "condamna" par contumace à "dix années consécutives de bannissement de l'île de Montréal, avec défense de violer son ban sous peine de punition corporelle".

Que devint-elle ensuite? Nous perdons sa trace, mais non celle de son gendre, Passard de la Bretonnière. Ce militaire breton avait été en 1670 l'un de ceux qui figurèrent comme témoin dans une affaire d'assassinat d'un coureur

de bois. Le chirurgien La Planche en était également en qualité professionnelle.

En 1681, quand il habitait la Rivière-du-Loup, Jacques Passard fut arrêté avec des compagnons pour avoir été traiter avec les sauvages éloignés "au préjudice du roi". Tous avouèrent; deux d'entre eux, Passard et Gerbaut, furent condamnés à 200 livres d'amende. En plus, l'on confisqua leurs fusils, pistolets, ustensiles et canots et on les vendit. Le revenu de la vente fut précompté sur l'amende.

En 1689, Passard venu demeurer à Montréal loua de Pierre Gadois, maître armurier, un logement au prix élevé de 250 livres par an. En 1691, l'ancien juge Migeon de Branssat, accepta le néo-montréalais comme locataire d'une belle maison, rue Saint-Paul. Ce fut là que le rusé breton entendit des gens rôder autour de sa demeure, le soir. Vou- lant mettre fin à ce maraudage, une nuit, il tira au hasard dans la direction des pas. Il avait visé juste. Un cri s'éleva, on se rendit voir. Un vagabond gisait, blessé à mort. Pas- sard se livra à la justice. Pour justification, il raconta que quelque temps auparavant, pendant son absence, des voleurs étaient entrés en sa maison et, le pistolet au poing, s'étaient emparés de près de 500 livres en argent ainsi que du linge, etc.

Acquitté, Passard vécut à Montréal jusqu'en 1703. De cette date, il est au loin. Ce colon ne prit jamais le titre d'é- cuyer, il n'était donc point de la noblesse, mais sa façon de déployer, dans les documents, son nom territorial DE LA BRÉTONNIÈRE sur une étendue de six pouces et demi, indique bien qu'il avait conscience de sa valeur en tout. Plus modeste, sa femme signait en aussi peu d'espace que possi- ble. Où cette famille alla-t-elle après avoir quitté Montréal?

E.-Z. MASSICOTTE

UNE VIEILLE MAISON DE QUÉBEC, LE COMMISSARIAT

L'ancien Commissariat, rue Saint-Louis, à Québec, c'est cette vieille et solide maison qui gît entre le château Frontenac et le Kent House. Elle appartient à la Compagnie propriétaire du Château Frontenac qui l'a achetée, il y a quelques années, afin d'agrandir encore le grand hôtel. Que de fois nous avons entendu des touristes, arrêtés devant la vieille maison, s'ébahir sur la solidité des constructions du régime français. Il faut avouer que grand nombre de Québécois sont sous l'impression que l'ancien Commissariat de la rue Saint-Louis remonte aux années du régime français. En réalité, le Commissariat n'a pas encore atteint son siècle et quart d'existence. Il fut construit entre 1815 et 1820. Il n'en a pas moins une histoire fort intéressante.

Sir James M. Lemoine écrit quelque part qu'au commencement du siècle dernier Peter Bréhaut, riche marchand et député du comté de Québec, avait sa princière résidence sur le site actuel du Commissariat. Le vieil historien ajoute même que Bréhaut entretenait sur sa vaste propriété des jardins qui faisaient l'admiration de tous. Erreur. Bréhaut n'habita jamais la rue Saint-Louis et il ne fut propriétaire de l'emplacement où fut bâti le Commissariat que l'espace d'une couple de mois.

Les quelques notes qui suivent prouveront amplement que Bréhaut ne fut que le propriétaire *par occasion* du site du Commissariat de la rue Saint-Louis.

Le 11 août 1815, Peter Bréhaut, par acte du notaire Félix Têtu, vendait à William Henry Robinson, commissaire de Sa Majesté pour l'Amérique du Nord:

1° Un emplacement, rue Saint-Louis, de quarante pieds de front sur cent vingt-trois pieds de profondeur.

2° Un autre emplacement, également sur la rue Saint-Louis, de soixante-dix pieds de front sur la profondeur qui se trouve entre la dite rue et la rue Mont-Carmel, avec la maison, bâtiments, etc., dessus construits.

3° Un troisième emplacement, encore sur la rue Saint-Louis, de dix-neuf pieds de front sur cent soixante et cinq pieds de profondeur.

Dans ce même acte du notaire Têtu (11 août 1815), Bréhaut déclare qu'il avait fait l'acquisition des trois emplacements en question de l'honorable John Hale, député-paie-maitre général des forces de Sa Majesté en Amérique, le 3 juin 1815, c'est-à-dire deux mois auparavant. Ceci demande explication.

Nous avons là un exemple des abus commis par les hauts officiels anglais qui devaient amener, un quart de siècle plus tard, la révolte de 1837-1838. Les trois emplacements vendus le 11 août 1815 appartenaient en réalité à l'honorable John Hale. Celui-ci faisait partie de l'armée et ne pouvait décemment vendre à Sa Majesté des propriétés destinées à l'armée. Bréhaut servit tout simplement de prête-nom à Hale dans cette transaction du 11 août 1815. L'honorable M. Hale n'était pas homme à négliger les petits profits et la vente de ses trois emplacements lui en rapporta de fort jolis.

* * *

Voyons maintenant quels furent les propriétaires antérieurs des trois emplacements vendus à Sa Majesté le 11 août 1815.

Hale avait acheté la plus grande partie de ces terrains du docteur John Mervin Nooth (par acte du notaire Stewart du 3 juillet 1799).

Nooth était propriétaire en vertu d'une vente par le shérif du 7 avril 1780 et d'un acte de vente de Antoine-J. Duchesnay du 16 avril 1790 reçu par le notaire Deschenaux.

Quant à la partie de terrain vendue par M. Antoine-J. Duchesnay elle avait appartenue sous le régime français à Marie-Anne Des Goutins, veuve de Augustin Bailly de Messein (acte de Duvernay, 7 avril 1787).

* * *

Les constructions élevées sur les trois emplacements achetés par le gouvernement de Sa Majesté furent démolies en 1815 et en 1816 et on commença aussitôt le vaste édifice du Commissariat. Il fut occupé dès avant 1820. L'étage inférieur servit aux bureaux du Commissariat et l'étage supérieur fut destiné au logement du député-assistant-commissaire général. Il en fut ainsi jusqu'au départ des troupes impériales, en 1871. Le gouvernement canadien devint alors propriétaire de la maison du Commissariat. Il la mit à la disposition du député-adjutant général du 7^e district militaire. Le premier commandant du 7^e district militaire à avoir ses bureaux dans le Commissariat fut le lieutenant-colonel Louis-Adolphe Casault. Il décéda à Québec le 2 juillet 1876. Puis vinrent le lieutenant-colonel Henri-Théodore Juchereau Duchesnay, qui prit sa retraite le 15 juillet 1897. Il eut pour successeur le lieutenant-colonel Oscar Pelletier qui fut, lui-même, remplacé par le lieutenant-colonel Alexandre Roy, etc., etc.

P.-G. R.

QUESTION

Vers la fin du 18^e siècle, dans les registres de Vaudreuil, apparaissent les familles de Vincent Labre et de son fils Jean-Baptiste Labre. Je ne vois pas ce nom dans le dictionnaire de Mgr Tanguay. S'agit-il d'un colon venu au pays sous le régime anglais?

Hay Zeddem

POTHIER — PLACES AUX FRANÇAIS
(From Mss. in Municipal Library, Montreal)

1. *Te iatontarie... Quebec.*

(P. 347, No. 43, *karii*, sub. fin. *te iatontarii*, 2 rivières jointes l'une à l'autre. In his list Potier changes the final *i* to *e* local.

Bruyas, p. 90 under *karigon* — *joindre ensemble* gives *Te giatontarigon, kebec, deux rivières qui se réunissent*. Cuoq. *Études philologiques*, p. 93 gives *Tekiatontarikon, deux montagnes qui se joignent* (Québec.)

Morgan, *League of the Ho-dé-no-sau-nee*, p. 474 gives *Ke-a-done-da-a-gà*, "Two forts contiguous".

Sagard, *dictionnaire*, p. 82 gives *Kebec-Atontarague*.)

2. *Ekδentondie... Les 3 rivières.*

(P. No 26, p. 409 gives *okδentondia, petit poisson dic ahδendintaha... okδentondie les 3 riv. (ville aux petits poissons)*. The derivation is *eti*, local; *ahδenta*, petit poisson; *ondia*, petit.)

3. *Te otiai... Montréal.*

(P. p. 264 sub *kδ-atiai, se rompre en deux*, writes, *unde te otiai*, Montréal.

Morgan op. cit. gives *Do-te-a-ga*, Montréal, almost broken.

Cuoq, *Lexique de la langue iroquoise*, p. 43 gives "Teiontiakon a canal—*c'est un ancien nom de Montréal*."

Par abréviation on dit maintenant : Tiotiake, voy. Tekontiaks."

Sagard gives *Kyokiaye, Le Saguenay, Province du Saguenay*. This is evidently the same word; compare other examples in Sagard of the radical *aiai* similarly spelled, and note that "k" and "t" are frequently interchanged.

Bruyas sub *kagont*, p. 50, *te hotiagi*, à Montréal.)

4. *Ongdiatara*8aront... *Chambles*.

(Cuoq, p. 104, gives *Ioniatarakwaronte, Bassin de Chambly, litt. lac bossu—iokwaronte, bosse*, p. 6. The Huron name seems to be a combination of *ongdia*, a point; *ontara*, a lake, *o8ar8ta*, a boil. Note the appearance of the landscape as depicted in Bartlett's picture of Chambly.)

5. *Te iatongdiarii*... *Pointe à la chevelure ou fort St-Frédéric*.

(P. p. 347 sub *karii* explains this name as meaning, 2 *pointes de terre qui semblent être jointes sur un lac ou une rivière*.)

6. *Atarok8i*... *catarak8i* (fort Frontenac)

(Cuoq, op. cit. p. 139 sub *otara* (mud) gives "*Katarokwen d'où Catarocui maintenant Kingston*." In Huron from *atara*, mud; *o*, in the water; *K8i* local or causal ending. The soft muddy bottom of the Cataraqui river recommended the place to Frontenac in 1673.)

7. *8ngdiara*... *Niagara*.

8ngdiarae... à *Niagara*.

(From *and(g)8ara* or *anda8ara*, a rapid P. p. 450, Hennenpin seems to have been the first to alter this word by a metathesis into *Niagara*.)

8. *Karontaen... Le détroit.*

(P. I. gives *Le détroit ou le ruisseau des hurons*; p. II, *Rivières, Pointes &c. item No. 26 gives Riv. Rouge; item No. 30 le détroit*. The meaning is "The trees", *aronta & aen.*)

9. *Taochiarontion... La côte du détroit.*

(Belmont, *Histoire du Canada*, p. 19 writes, "*Toncharontio qui communique du Lac Érié au Lac Huron.*"

The meaning is "The Big Opening."

Derivation *ti* local; *achia*, mouth; *aarent* or *aaront*, *y avoir une ouverture*—P. p. 238; *io*, *être beau... bon... grand*. P. p. 396.

Lake Érié in early maps and documents is sometimes called Toncharontio and at other times Oswego. Since Oswego means "closed opening or mouth", in contrast to Toncharontio, at the western end Oswego alludes to the impassable rapids and falls of Niagara at the eastern end. There are many spellings of Toncharontio; the original form is scarcely to be recognized in Governor Pownall's *Tieuck-souchronctie.*)

10. *Taontoorai... Michili-makina.*

(Meaning—"where two lakes join". Derivation, *te dualitatis*; *ontara*, a lake; *ierai*, *se joigner*, p. 227.)

11. *Te osknochiae . . . Sault Ste-Marie.*

(Derivation, *asknochia*, dent, chute d'eau, P. p. 453 & *e* local.)

12. *Ondechiatiri... Toronto.*

(Derivation, *ondechra*, land or *andechia*, sand, & *atiri*, to support, p. 191, No. 96. Compare *onmond8ratiri*, *grève de*

la Pelée. The name refers either to Scarborough Heights or the Toronto Island. This is Potier's only reference to the name Toronto, which he does not explain.)

13. *Taontaroen... fort du quesne*.

(Derivation *te-ontara-oen*; see *ti-oen*, p. 405; "between two lakes.")

14. *Ohonreende... La presqu'île*.

(Another spelling is *Onhonreendeen*. This name seems identical with *Ononoront*, which appears on the Galinée II map opposite the mouth of the Number River. The derivation is *onuona*, a reed or rush, & *areendi* No. 27, p. 340; or *aaront* or *aarent*, No. 74, p. 238. It will be remembered that Simcoe found Toronto Bay clogged with reeds; probably there was a similar growth at Presquile.)

15. *A8en-atsi... La galette*.

A8eatsi

(The word *a8en*, water does not enter into composition, hence the hyphen. The meaning is "black water". This coincides with *Oswegotchie*, which according to DeLéry means "*rivière noire*" — A. de Q. 1926-7, p. 327.)

P. J. ROBINSON

QUESTION

Guiron de Monrepos fut-il un des accusés au procès du Châtelet en 1763?

XXX

L'IGNORANCE DE NOS ANCÊTRES?

Quelques écrivains canadiens se sont apitoyés sur l'ignorance de nos ancêtres. N'ont-ils pas conclu trop vite, en jugeant du particulier au général? J.-Edmond Roy, dans son *Histoire de la seigneurie de Lauzon*, et Mgr Amédée Goselin, dans son livre vengeur *L'instruction publique sous le régime français*, ont prouvé que nos ancêtres n'étaient pas aussi ignorants qu'on l'a prétendu. Il est certain que le colon qui, du lever au coucher du soleil, s'acharne au dur travail du défricheur, ne peut avoir le goût de la lecture une fois rentré au foyer. Ses membres endoloris ont besoin de se reposer et il se couche de bonne heure. Et, le dimanche, ses devoirs religieux accomplis, l'habitant prend un repos qu'il a bien gagné. La lecture jusqu'à un certain point est un travail, une fatigue, et il est trop las pour se l'imposer.

Les anciens Canadiens se désintéressaient-ils totalement de l'instruction? Nous croyons le contraire. La très grande majorité des prêtres, des religieux et des religieuses du régime français venaient de la campagne. Quels sont ceux qui avaient fait les sacrifices nécessaires pour faire instruire cette pléiade de jeunes gens et de jeunes filles, sinon les pauvres habitants qui avaient déjà tant de peine à faire vivre leurs familles. Non, les habitants ne méprisaient pas l'instruction. Bien au contraire.

Il est vrai que certains documents publics semblent prouver la thèse contraire. Ces pièces publiées sans explications, sans commentaires, ne disent pas toujours la vérité. L'histoire de Beaumont nous fournit maints exemples de la fragilité de l'argument tiré des pièces officielles ou des actes notariés qui, à tout instant, répètent la formule désormais fameuse "et a déclaré ne savoir signer". Ce cliché, très souvent, est absolument faux.

Citons-en une couple de preuves tirées des commencements de l'existence de la vieille paroisse de Beaumont que des personnes mal renseignées ont classée parmi les centres ruraux réfractaires à l'instruction.

Ainsi, le 2 décembre 1693, quand Louis Marchand comparait devant le notaire Chambalon pour y faire don à la fabrique de Beaumont d'un terrain où on construira une église et un presbytère, le donateur déclare, au dire du notaire, qu'il ne sait lire ni écrire. Or le greffe du même notaire Chambalon contient cinq ou six autres actes où Marchand signe d'une écriture plus que passable "Louis Marchand". Les actes de Chambalon existe encore. Ils sont en parfait état de conservation. Que les incrédules, ceux qui ont besoin de voir pour croire, prennent la peine de les examiner, de les scruter.

Nous avons sous les yeux l'enquête faite en 1721 par le procureur général Collet et son greffier, le sieur Boucault, sur le district des paroisses. Pour ce qui regarde Beaumont, Collet y assembla les habitants le 16 mars 1721. Une vingtaine s'étaient rendus à son appel. A la fin de son procès-verbal, Collet fait écrire à son greffier "... et ont les dits sieurs Chasle (curé) et de Beaumont (seigneur) et le dit Zacharie Turgeon signé avec noms, les autres ci-devant nommés ayant déclaré ne savoir écrire ni signer" Donc, sur vingt habitants de Beaumont présents à cette réunion, un seul savait signer son nom, Zacharie Turgeon. Voilà ce que déclare un document officiel.

La vérité est que si on consulte les livres de comptes des marguilliers de Beaumont et les actes de nos anciens notaires on y trouvera les signatures pas trop mal tournés de neuf, peut-être de dix de ces habitants de Beaumont.

Le colon est plus habile à tenir les manchons de sa charue, le manche de sa hache, que de manoeuvrer une plume. Sa signature, qu'il ne donne pas souvent, est indécise, mal formée. Il a tort, mais il en a honte, et quand on lui demande de signer un document quelconque, il préfère déclarer

qu'il ne sait pas lire ni écrire. Il ignore qu'en agissant ainsi il fournit des arguments contre lui à des esprits mal intentionnés.

Ce que nous venons de dire de l'habitant de la campagne se reproduisait et se reproduit encore chez l'ouvrier des villes. Curés et notaires des villes et des campagnes savent avec quel répugnance bon nombre d'habitants et d'ouvriers apposent leurs noms à un acte de l'état civil ou à un acte notarié. Une fausse honte leur fait croire qu'on va se moquer de leur signature rudimentaire!

P.-G. R.

RÉPONSE

Où est mort le gouverneur de Beauharnois (XXXIV - 384) — J'avais donné en 1907 *flB.R.H.*, VII — 307) "le 12 juin 1749". En cherchant quelque renseignement dans le *Bulletin des Recherches*, voilà qu'au numéro de septembre 1928, je m'arrête sur une note de notre regretté ami Aeg. Fauteux, rapportant un détail trouvé dans Mazas, *Histoire de l'Ordre de Saint-Louis* (II-118), fixant le décès en cause au "12 juillet 1749" et rue Thévenot, à Paris. M. Fauteux a cru que j'avais fait ma cueillette dans le *Nobilaire Universel* de Saint-Allais. J'avais oublié de préciser. Qu'on me pardonne cet oubli. Mon auteur, c'était d'Hozier, *Armorial Général*, v. 75 à 93, où toute la généalogie de la famille est donnée.

RÉGIS ROY

CE QU'ÉTAIT UN MARCHAND FORAIN

A plusieurs reprises dans les jugements et délibérations du Conseil Souverain et dans les documents officiels du régime français, on rencontre l'expression "marchand forain". Qu'était un marchand forain?

Les vieux dictionnaires français entr'autres celui de Trévoux, qu'on prend rarement en défaut, définissent le marchand forain: "Le marchand forain est non seulement celui qui fréquente les foires et les marchés, mais encore tout marchand étranger qui vient apporter dans les villes ses marchandises, pour les vendre aux maîtres qui tiennent boutiques".

Trévoux ajoute qu'autrefois à Paris et dans les autres grandes villes de France, les marchands forains de bas, de cuirs, de gants et autres choses semblables, devaient apporter leurs marchandises dans un bureau public, pour être lorties entre les maîtres. Ce règlement de police avait pour objet d'empêcher le monopole des plus riches.

Québec eut la visite de marchands forains dès la seconde moitié du dix-septième siècle. Ici, ils étaient soumis aux mêmes règlements que dans la vieille France mais comme les conditions du commerce n'étaient pas les mêmes que dans la mère patrie, les gouverneurs et les intendants laissèrent d'abord toute liberté aux marchands forains d'écouler leurs marchandises. Les abus ne tardèrent pas à naître et les compagnies de commerce et les négociants réguliers se plaignirent.

Dès 1672, Charles Bazire, commis de la Compagnie des Indes Occidentales, faisait savoir à l'intendant Talon que les marchands forains achetaient les pelletries des habitants pour les expédier en France et esquivaient les droits de sor-

tie sur ces marchandises en les chargeant sur des navires ancrés en dehors du port de Québec.

Talon, par son ordonnance du 8 octobre 1672, mit fin à cette fraude, du moins pour un temps.

“Avons ordonné, disait-il, que les marchands forains feront la déclaration exacte et précise de toutes les pelleteries; permis au sieur Bazire, commis de la Compagnie des Indes Occidentales, de vérifier ou faire vérifier par visite les déclarations qui lui seront faites pour ensuite les dites pelleteries être portées aux bureaux de la dite compagnie pour y acquitter les droits accoutumés.”

En même temps, Talon imposait une amende de 150 livres à tout marchand forain qui recevrait des pelleteries dont les droits n'auraient pas été payés.

Mais les marchands forains, ancêtres des marchands exotiques que Montréal et Québec connaissent bien, avaient bien des tours dans leur sac. Battus sur un front, ils se reprenaient sur un autre.

Le 14 juin 1674, le gouverneur Frontenac s'occupait à son tour des marchands forains. Ceux-ci achetaient les pelleteries directement des Sauvages et les payaient en marchandises. Le Roi avait accordé aux habitants du pays le privilège exclusif de la traite avec les Sauvages. Les marchands forains, tous étrangers à la colonie, violaient donc le privilège accordé aux Canadiens. Frontenac, défendit aux marchands forains de faire la traite avec les Sauvages et imposa une forte amende pour chaque contravention.

Deux ans plus tard, le 11 mai 1676, le Conseil Souverain, par un règlement, défendait aux marchands forains de débiter aucune boisson en détail, ni du tabac au-dessus d'une livre fessant, sous peine de cinq cents livres d'amende et de confiscation des marchandises.

Toutes ces restrictions n'empêchaient pas les marchands forains de continuer leur commerce frauduleux. Les marchands du pays, ruinés par cette concurrence déloyale, se plaignirent au Conseil Souverain qui se décida à frapper un grand coup. Le 21 février 1682, le Conseil Souverain décida qu'à l'avenir les marchands forains ne pourraient vendre en détail que du 1er août au dernier jour d'octobre. En dehors de ces mois d'été, ils ne pourraient vendre qu'en gros. Défense leur était faite de vendre des chemises, capotes, couvertes, tapabords et justaucorps. On leur défendait également de monter aux Trois-Rivières entre le 1er juin et le dernier jour d'octobre pour y vendre leurs marchandises aux Français ou aux Sauvages.

Nous arrêtons ici cette énumération des Jugements ou Ordonnances rendus contre les marchands forains. Ceux-ci continuèrent tout le cours du régime français à éluder les lois, et les gouverneurs et intendants essayèrent tour à tour de les mâter sans y réussir complètement.

Ajoutons que bon nombre de marchands forains, après un séjour de quelques années à Québec, se faisaient donner des lettres de naturalité et s'assuraient ainsi les droits et privilèges des autres habitants de la colonie.

P.-G. R.

QUESTION

Peut-on identifier le sieur Dumas qui, en 1759, était commis du munitionnaire Cadet au poste de Miramichi? En 1763, Dumas rendit témoignage devant le Châtelet dans l'Af-faire du Canada.

Alex D.

LES NOMS DES NAVIRES SOUS LE RÉGIME FRANÇAIS

De nos jours, il semble qu'on choisit les noms les plus baroques que renferme le dictionnaire pour baptiser les navires qui prennent la mer. Nos ancêtres étaient plus simples, plus terre à terre que nous. Ils ne se mettaient pas martel en tête pour donner des noms aux navires. Ils choisissaient parmi les choses qu'ils voyaient le plus souvent, parmi les dévotions ou les saints qu'ils affectionnaient davantage. Ce qui suit n'est qu'une liste à vrai dire bien incomplète de navires qui fréquentaient le Saint-Laurent sous le régime français mais quelle énumération intéressante et en même temps bien sentie de leurs sentiments religieux dans la plupart des cas :

L'Africain, l'Aimable, l'Aimaible Anne, l'Aimable Catherine, l'Aimable Marguerite, l'Achille, l'Algonquin, l'Abénaquise, l'Ambitieux, l'Aimable Rose, l'Angélique, la Biche, la Belle Brune, la Belle Louise, le Brave, le Canada, le Caribou, la Caméléon, le Castor, le Cerf, le Catherine, le Chameau, le Cheval Marin, la Charmante Victoire, le Château Vert, la Comète, la Concorde, le Content, le Confiant, le Dauphin, la Déesse, les Deux cousins, la Diane, les Deux Cousins, le Diane, les Deux Frères; l'Elisabeth, l'Entrepreneur, l'Espérance, la Généreuse, la Gaillarde, le Grand Cyrus, le Héros, l'Heureux, l'Heureux Moine, l'Heureux Retour, l'Hirondelle, l'Industrie, le Joseph, le Joseph-Marie, l'Infortuné, le Jésus-Marie-Joseph, le Lion, la Légère, le Lys, la Louise, le Marchand de Barbade, la Mutine, la Madeleine, la Marguerite, la Marie-Charlotte, la Marie-Jeanne, la Marie-Louise, la Marie-Marguerite, la Minerve, le Montréal, le Notre-Dame de la Victoire, la Notre-Dame de Bonsecours, la Nâïade, l'Original, la Paline, la Pomme d'Or, la Prospérité, la Providence, la Patience, le Pavillon, la Prin-

cesse de Miscou, la Pupille, la Québec, la Reine des Anges, le Rubis, la Renommée, la Résistance, le Saint-Antoine, le Saint-François, le Saint-Joseph, le Saint-Laurent, le Saint-Louis, le Saint-Michel, le Saint-Nicolas, le Saint-Pierre, la Sante-Croix, la Sainte-Ursule, la Sultane, la Suzanne de Québec, la Suzon, le Saint Nom de Jésus, le Soleil d'Afrique, le Solide, la Thérèse, la Trinité, le Triomphant, le Trompeur, l'Union, le Vénus, le Victoire, la Vierge de Grâce, la Ville-Marie, la Vierge de la Garde, le Vigilant, le Vive le Roi, le Zéphin, etc., etc.

LES MOULINS À VENT

La *Coutume de Paris* défend expressément aux seigneurs de se servir de moulins à vent comme moulins banaux. La *Coutume de Paris* a été observée tout le temps du régime français au Canada. Pourtant, il est certain que bon nombre de moulins banaux étaient mus par le vent. Je pourrais citer ceux de l'île d'Orléans, de la seigneurie Vincelotte, de Repentigny, etc., etc. Les seigneurs de la Nouvelle-France avaient-ils reçu du Roi la permission d'employer des moulins à vent comme moulins banaux? Quelle date porte cette ordonnance royale? Où se trouve le texte de cette ordonnance?

Cens

QUESTION

Quel est ce sieur Dambourgès que l'intendant Bigot fit emprisonner pour avoir fait passer des farines aux Iles malgré la défense des ordonnances? Ce Dambourgès ne serait-il pas Pierre Dambourgès, négociant à St-Thomas de Montmagny, père de François Dambourgès, dont l'abbé L.-E. Bois a écrit la vie?

St. T.

LA BIBLIOTHÈQUE DU CONSEILLER
LAFONTAINE DE BELCOUR

Jacques de Lafontaine de Belcour occupa diverses charges judiciaires sous le régime français. Il fut même conseiller au Conseil Supérieur. M. de Lafontaine de Belcour céda à Québec le 18 juin 1765. Ses descendants sont encore nombreux dans la région de Québec où ils sont connus sous les noms de Fontaine et de Lafontaine. Il a été longuement question de M. de Lafontaine de Belcour dans notre ouvrage *Le sieur de Vincennes, fondateur de l'Indiana*.

La bibliothèque du conseiller Lafontaine de Belcour n'était pas très fournie.

C'est le notaire Lemaitre La Morille qui, à la mort de M. Lafontaine de Belcour, fut chargé de dresser l'inventaire de ses propriétés mobilières et immobilières. M. Lemaitre La Morille, très minutieux, énumère les chemises, les bas, les vêtements même les plus usagés du défunt etc., etc. On a raison de croire qu'il n'oublia rien. Nous constatons par son inventaire du 11 juillet 1765 que M. Lafontaine de Belcour ne possédait que cinq livres.

Pratique civile et criminelle, par M. Lange.

Philosophie morale, par Louis Delanclache.

Dictionnaire français-latin.

Oeuvres de Virgile.

Instructions générales sur la juridiction consulaire.

P.-G. R.

UN AUTRE REFRAIN NORMAND

Il y a quelques années, précisons: dans le B. R. H. de 1936, pp. 29 et suivantes, nous avons démontré que la chanson si canadienne d'allure et de pensée: "Mon père aussi ma mère n'avait que moi d'enfant" avec le bizarre refrain "La destinée, la rose au bois" ne pouvait avoir pris naissance sur les rives du Saint-Laurent, mais nous venait de Normandie. Seulement, ici, nous avons modifié la prononciation et nous avons ajouté des couplets qui enracinaient le chant davantage, en cette Normandie du Nouveau Monde, qui est le Canada.

Aujourd'hui, nous apercevons qu'un petit refrain bachique dont la vogue fut grande au temps où les gens faisaient ripaille et bombance, ne nous appartient que par héritage.

Ainsi, au temps des noces et surtout des fêtes, lorsqu'on était invité à prendre un "dernier verre", il était coutume de chanter :

Les Canadiens sont pas des fous

Partirons pas sans prendre un coup.

Eh bien, avec tout le respect que nous devons aux anciens, il faut avouer que cette fois encore, nos pères n'ont fait que modifier une "finale" conçue outre-mer.

En voici la preuve.

Au banquet de l'Association générale des Normands qui eut lieu à Paris, en mars 1934, il se fit plusieurs discours. L'un deux fut prononcé par Arthur Marye, directeur d'une

revue normande. Et ce journaliste termina par le chant suivant :

A boire! A boire! A boire!

Nos quitterons *nos* sans boire? (1)

Non!

Les gâs normands n' sont pas si fous,

De s' quitter sans boire un coup!

Le copieux compte-rendu de cette "manifestation normande" a paru dans la livraison de mai 1934 du Bulletin mensuel des Normands de Paris.

Le couplet que nous rappelons ci-dessus, doit être maintenant à peu près oublié ainsi que nombre d'autres, car le repertoire des anciens n'intéresse plus guère qu'une minorité, ce pourquoi, quantité de chants du terroir ne se trouvent plus, aujourd'hui, que dans les bibliothèques: c'est leur cimetière.

E.-Z. MASSICOTTE

QUESTION

Les inventaires de M. Massicotte publiées dans les *Rapports de l'Archiviste de la province de Québec* indiquent que deux Couillard, Joseph et Pierre, obtinrent plusieurs congés pour aller à Michillimakinac, au Détroit, à la Baie, etc., etc. Qui pourrait donner des renseignements sur ce Joseph Couillard et ce Pierre Couillard? Ces congés s'échelonnent entre 1735 et 1753.

A. B. C.

(1) En Normandie, le peuple dit couramment *nos* pour nous.

TABLE DES MATIÈRES DU QUARANTE-HUITIÈME VOLUME DU
BULLETIN DES RECHERCHES HISTORIQUES

Ahuntsic, Le néophyte	129
Allard, Les quatre frères	95
Ameublement à Montréal au XVIII ^e siècle, L'	33, 75
Amherst parlait-il le français?	147
Angoville	352
Apprentissage autrefois, L'	287
Arc de Triomphe, Sur l'	284
Athlète de la Liberté	12
Badelard, Le docteur	241
Barbier et chirurgien	285
Baron père et fils	334
Bauve, écrivain du Roi, Nicolas	240
Bégin, La femme	327
Blanchet, Un long voyage de Mgr	64
Caldwell, Les canots du seigneur	322
Canotiers entre Québec et Lévis, Les	289, 321
Chouinard, La famille	60
Cimetière du Gros Pin de Charlesbourg	28
Conventions et congrès canadiens au Canada et aux Etats-Unis	54
Castel souterrain à Montréal, Un	137
Cavelier de LaSalle, La fiancée de	279
Chinic, La famille	244
Chirurgien et barbier	288
Cloutier, Jean-Baptiste	139
Conseil Supérieur, Un refus mesquin du	253
Costume des voyageurs et coureurs de bois, Le	235
Course à pied, La	26
Crémazie, Le recorder	335

Crevier, La famille	309
Diel, Le pays d'origine de Charles	345
Donohue, L'école anglaise de John	127
Durham, La suite de lord	318
"Engagements" pour l'Ouest, Les	307
Famille Turcotte	42
Famille Gillouet d'Orvilliers	55
Famille Chouinard	60
Famille Legendre	66
Famille Robitaille	65
Famille Allard	95
Famille Chinic	244
Famille Crevier	309
Fauteux, L'acte de naissance d'Aégidius	314
Fête Saint-Jean-Baptiste à Paris, La première	32
Formulettes, Rimettes et	20
Francoeur, L'acte de naissance de Louis	314
Gagnon, Ernest	86
Garneau, L'Histoire du Canada de	255
Gasnier, Pierre et Louis	27
Greffiers de Québec, Les deux premiers	145
Gros Pin (Charlesbourg), Le cimetière du	28
Guénard, Le pilote	265
Henderson, William	267
Histoire, La petite	338
Horse-boats, Les	353
Houdini, Le magicien	12
Iles de la Madeleine, Les premiers habitants des	128
Institut Canadien de Montréal, L'immeuble	91
Jassemín ou Jasmin, Le nommé	319
Jaquet, Louis de	251
Jasmin ou Jassemín, Le nommé	249
Jones, Le projet de	272
Jourdain, Le plan de M.	268

Juges canadiens-français d'Ontario, Les	96
Juneau, Félix-Emmanuel	44
Keefer, Une opinion de M.	269
Kroupa, L'artiste	125
Lacasse, Napoléon	15
Lacombe, La loi	31
Lambert, Le plan de Pierre	273
Langlois, Noël	146
Lanoullier, Nicolas	229
La Ville, Le sieur de	145
Le Breton, Le capitaine	263
LeFrançois de St-Michel	352
Livre publié à Montréal, Le premier	31
Lorimier, Louis de	126
Louve, Le canot la	332
Macdonald et le pont de glace, Sir John A	273
Macdonald, Sir John A.	63
Magnétisme, Les séances de	317
Marchand, Le coureur Condé	26
McLoughlin, fondateur de l'Orégnon, John	250
Montréal à Vancouver, De	256
Montréal, La pension Morand à	339
Montréal, Un castel souterrain à	137
Montréal, L'immeuble de l'Institut Canadien de	91
Montréal au XVIII ^e siècle, L'ameublement à	33, 75
Montréal, La première chapelle Sainte-Anne à	51
Montréal, Le premier livre publié à	31
Montréalais au XVII ^e siècle	358
Morand à Montréal, La pension	339
Morisset, Deux Pierre	36
Myrand, L'aventure de Pierre	274
Navires à voiles, Au temps des	288
Nicolas, Le greffier	145
Noyon, Détails sur la carrière de Jacques de	121

Ontario, Les juges canadiens-français d'	95
Orégon, fondation canadienne, L'église de l'	24
Orvilliers, Les Gillouet d'	55
Phipps, Le pavillon du vaisseau amiral de	286
Plessis et son premier maître d'école, Mgr	281
Pont de glace, Le premier	231
Pont de glace, La clef	233
Pont de glace devant Québec	257
Puits de Wolfe à Québec, Le	3
Québec, La traversée du fleuve entre Lévis et	226
Québec, Le puits de Wolfe à	3
Québec, L'école anglaise de John Donohue à	127
Québec, Les deux premiers greffiers de	145
Québec, Une vieille maison de	362
Références biographiques canadiennes	97, 149
Rimettes et formulettes	20
Rivière-Ouelle, Les gloires de la	316
Robitaille, La famille	65
Saint-Jean-Baptiste à Paris, La première fête	32
Saint-Vallier, Lettre du roi à Mgr de	61
Sainte-Anne à Montréal, La première chapelle	51
Savard, A propos d'un	320
Traverse entre Québec et Lévis, La	289
Trois-Rivières, Les premiers trottoirs des	254
Turcotte, La famille	42
Vaccin, La première loi en faveur du	252
Vide-Poche, Le nom	351
Voyageurs, Le costume des	235
Wolfe à Québec, Le puits de	3
Yelle, La famille	345

